



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 30 juillet 2025

Lancement d'une expérimentation de production de données pour suivre l'impact sanitaire de la consommation de médicaments sur les eaux conchylicoles

La signature, ce mercredi 30 juillet, d'une convention préparatoire de production de données entre le comité national de la conchyliculture, la société GERS DATA, l'État et l'agence régionale de santé des Pays de la Loire marque le coup d'envoi d'une initiative visant à toujours mieux protéger le consommateur, garantir la qualité de notre alimentation et préserver les milieux naturels.

En effet, au cours des dernières années, les professionnels de la conchyliculture de Loire-Atlantique et de Vendée ont été régulièrement confrontés à une pollution de l'eau par le norovirus, principalement liées aux épidémies de gastro-entérite hivernales et aux rejets des eaux usées dans les zones conchylicoles, compromettant ainsi la qualité sanitaire des coquillages. La séance de signature de ce mercredi s'est tenue à la Bernerie en Retz, secteur fortement touché en 2024 par la contamination. Philippe Le Gal, Président du Comité National de Conchyliculture, a témoigné de la mobilisation de la filière : *« L'objectif de la profession est le « zéro malade » ! Nous avons déjà mis en place plusieurs indicateurs de surveillance. Ce nouvel indicateur basé sur la consommation de médicaments antidiarrhéiques, viendra donc en complément, notamment du programme de surveillance OXYVIR, déjà largement déployé. Il permettra une détection plus précoce des signaux sanitaires et une mise en sécurité plus rapide des coquillages dans les zones de production. »*

Afin de leur permettre d'anticiper ces situations, notamment en hiver lors des pics de maladies, un indicateur innovant est envisagé pour compléter l'arsenal préventif. L'une des pistes imaginées consiste à suivre de près la consommation de médicaments antidiarrhéiques, et, en cas de pic, de protéger immédiatement l'alimentation en eau des exploitations. La société GERS DATA, qui dispose des données de vente de

médicaments de 82 % des pharmacies françaises, et le comité national de la conchyliculture, ont décidé de s'engager dans une expérimentation de six mois à compter du 15 novembre 2025, afin de suivre en temps réel la consommation de ces médicaments antidiarrhéiques et d'offrir un nouvel outil le cas échéant pour la gestion de la ressource en eau. David Syr, le directeur général de GERS DATA, a confirmé l'engagement de son entreprise : *« Nous sommes honorés d'être embarqués dans la démarche Une Seule Santé et de développer avec la filière conchylicole des indicateurs avancés sanitaires. La Data de GERS DATA est une langue vivante, elle doit être actionnable. Elle n'a de sens que si elle est utilisable et utilisée au quotidien »*.

La préfecture de région et l'agence régionale de santé des Pays de la Loire soutiennent cette initiative. Pour Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région des Pays de la Loire, *« Une fois de plus, les dynamiques collectives qui font le succès des Pays de la Loire sont à l'oeuvre. Face à une difficulté, les acteurs du territoire savent se mobiliser, et il faut en remercier tant le comité national et le comité régional de la conchyliculture, les conchyliculteurs de Loire-Atlantique et de Vendée que la société GERS DATA qui ont su s'entendre sur le besoin et construire un partenariat qui va nous permettre d'expérimenter en situation réelle et, si le succès est au rendez-vous, de pérenniser cette action et de la généraliser au territoire national »*.

Au-delà de la problématique conchylicole, l'action mise en place illustre un champ d'intervention interministérielle des politiques publiques de santé-environnement : la démarche Une Seule Santé. Chacun prend conscience que la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes sont liés. Le plan régional santé-environnement des Pays de la Loire a fait de la démarche Une Seule Santé l'un de ses axes transversaux, et l'expérimentation qui va débuter en constitue un exemple concret.

La convention signée ce 30 juillet permet d'engager la construction d'un protocole expérimental, avec l'ambition de démarrer le suivi en temps réel de la consommation de médicaments à partir du 15 novembre 2025.